

IV

*(Informations)*INFORMATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS, ORGANES ET
ORGANISMES DE L'UNION EUROPÉENNE

CONSEIL

**Résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du
Conseil, sur les résultats du 9^e cycle du dialogue de l'Union européenne en faveur de la jeunesse**

(2023/C 185/04)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE ET LES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES,
RÉUNIS AU SEIN DU CONSEIL,

RAPPELANT ce qui suit:

1. Les objectifs de la présente résolution sont de faire en sorte que les résultats du 9^e cycle du dialogue de l'Union européenne en faveur de la jeunesse soient reconnus et suivis par les parties prenantes concernées aux niveaux local, régional, national et européen, et d'assurer la qualité et la continuité de la mise en œuvre du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse et de ses résultats. Le présent document vise également à contribuer à accroître la transparence du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse et à fournir un retour d'informations sur les travaux réalisés au cours du 9^e cycle et des cycles précédents.
2. La présente résolution s'appuie sur la résolution relative à la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027 ⁽¹⁾ et ses objectifs pour la jeunesse européenne, ainsi que sur l'annexe I de la résolution établissant des lignes directrices pour la gouvernance du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse, et sur les résultats des cycles précédents de ce dialogue. La stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse préconise une plus grande participation des jeunes au dialogue avec les décideurs et la participation de jeunes issus de divers milieux et groupes sociaux.
3. La décision (UE) 2021/2316 du Parlement européen et du Conseil du 22 décembre 2021 relative à l'Année européenne de la jeunesse (2022) (ci-après dénommée «AEJ») souligne la nécessité d'offrir aux jeunes des perspectives d'avenir, un avenir qui est plus respectueux de l'environnement, plus numérique et plus inclusif.
4. Le dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse est un mécanisme de participation prévu pour les jeunes au sein de l'UE. Il constitue un cadre de réflexion commune et continue et de consultations sur les priorités, la mise en œuvre et le suivi de la coopération au niveau de l'UE dans le domaine de la jeunesse entre les décideurs, les jeunes et leurs organisations représentatives, ainsi que les chercheurs. Le dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse permet d'établir un partenariat permanent dans la gouvernance de ces processus aux niveaux local, régional, national et européen.

⁽¹⁾ Résolution du Conseil et des représentants des États membres réunis au sein du Conseil établissant des lignes directrices pour la gouvernance du dialogue de l'Union européenne en faveur de la jeunesse - Stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027 (JO C 189 du 5.6.2019, p. 1).

5. Les résultats du 9^e cycle du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse se fondent sur les trois conférences de l'UE sur la jeunesse, sur les retours d'information des consultations et des événements qualitatifs organisés aux niveaux national et européen au cours de la phase de dialogue, ainsi que sur les résultats de la phase de mise en œuvre dans les États membres et au niveau européen. Ces résultats contribuent à l'intégration de la mise en œuvre transsectorielle et à plusieurs niveaux de l'objectif pour la jeunesse #10, «Une Europe verte et durable», et de l'objectif pour la jeunesse #3, «Sociétés inclusives» sous le titre «Se mobiliser ensemble pour une Europe durable et inclusive».
6. La pandémie de COVID-19 a eu de graves répercussions ⁽²⁾ sur la participation des jeunes et a accru les inégalités entre les groupes de jeunes. En outre, la guerre d'agression menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine, et la crise énergétique, l'augmentation des migrations et l'inflation mondiale qui en ont résulté ont eu de lourdes conséquences sur les jeunes et les communautés en Europe. Le fait que les jeunes ayant moins de perspectives aient moins accès aux droits humains et en particulier aux droits sociaux que les jeunes ayant davantage de perspectives est devenu encore plus évident lors de ces crises.
7. À l'issue du 8^e cycle, la Commission européenne et les États membres ont été invités à:
 - renforcer la mémoire institutionnelle à long terme et la continuité des travaux entre les cycles du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse;
 - organiser une coordination et des échanges réguliers sous la responsabilité des jeunes et bénéficiant d'un soutien adéquat entre les trios de présidences, la Commission et le Forum européen de la jeunesse, et publier les documents du groupe de pilotage européen sur le portail européen de la jeunesse;
 - fournir un retour d'informations continu aux jeunes et aux organisations de jeunesse participant à toutes les étapes du processus du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse afin de garantir un dialogue constructif et la participation des jeunes à tous les niveaux;
 - donner la priorité au dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse et lui accorder une visibilité dans les événements aux niveaux national et de l'UE, ainsi que promouvoir la participation des jeunes aux processus décisionnels à tous les niveaux.
8. La boîte à outils du 9^e cycle du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse a permis aux groupes de travail nationaux de recueillir des données sur les plans qu'ils ont élaborés pour ce cycle et sur les exemples de bonnes pratiques recensés dans les cinq domaines clés, à savoir:
 - a) l'information et l'éducation,
 - b) l'action et l'autonomisation,
 - c) la gouvernance,
 - d) la mobilité et la solidarité,
 - e) l'accès aux infrastructures.

Ce processus a permis de recueillir les avis des jeunes et a contribué à l'élaboration de méthodes de travail et de bonnes pratiques, facilitant ainsi la mise en œuvre du 9^e cycle du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse.

CONVENANT DE CE QUI SUIT:

9. Le dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse repose sur l'appropriation partagée par les groupes de travail nationaux, qui en assurent la direction, sous la coordination des conseils nationaux de la jeunesse, le cas échéant. Cela permet à une variété de jeunes de participer au dialogue et met en relation différents acteurs nationaux, régionaux et locaux avec le processus.
10. La contribution des organisations internationales non gouvernementales de la jeunesse (OINGJ) est importante en ce qu'elle enrichit le dialogue politique d'un large éventail de points de vue de toute l'Europe et permet d'apporter une contribution de qualité sur la dimension transnationale du processus de dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse.

⁽²⁾ Eurofound (2021), Impact of COVID-19 on young people in the EU [Incidence de la COVID-19 sur les jeunes dans l'UE], Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg.

CONSIDÈRENT CE QUI SUIT:

11. Les groupes de travail nationaux et les OING) ont eu recours à toute une série de méthodes, telles que des dialogues et des tables rondes (en ligne et hors ligne), des sondages sur les médias sociaux et des activités ciblées avec les jeunes ayant moins de perspectives.
12. Le rôle central confié aux jeunes et aux organisations de jeunesse dans la conception, la planification, la mise en œuvre, la surveillance, l'évaluation et le suivi du cycle et de toutes ses activités, par exemple en veillant à ce que le conseil national de la jeunesse de la présidence puisse coprésider le groupe de pilotage européen, a constitué un aspect clé de la mise en œuvre du 9^e cycle du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse.

PRENNENT ACTE DES RECOMMANDATIONS SUIVANTES DE LA CONFÉRENCE EUROPÉENNE DE LA JEUNESSE ⁽³⁾:

13. Recommandation relative au sous-thème 1 sur l'information et l'éducation: «Nous demandons aux États membres de garantir un accès égal à des informations facilement compréhensibles sur la durabilité et le changement climatique grâce à une éducation formelle et non formelle inclusive favorisant une autonomie accrue et le dialogue et l'apprentissage intergénérationnels».
14. Recommandation relative au sous-thème 2 sur l'action et l'autonomisation: «Nous demandons aux États membres de prévoir des comités consultatifs indépendants au niveau local (par exemple, les conseils de la jeunesse) qui soient composés de jeunes et sélectionnés par les jeunes, selon une démarche intersectionnelle mettant l'accent sur les jeunes ayant moins de perspectives, en adoptant une approche durable».
15. Recommandation relative au sous-thème 3 sur la gouvernance: «Nous recommandons d'élaborer une législation garantissant l'obligation de rendre des comptes et la transparence dans les processus d'élaboration des politiques dans le domaine de l'environnement et du développement durable, ainsi que de soutenir les mécanismes de participation et d'évaluation qui le permettent (par exemple les organismes de jeunesse ou les évaluations du point de vue des jeunes) aux niveaux local, régional et européen».
16. Recommandation relative au sous-thème 4 sur la mobilité et la solidarité: «Nous demandons à la Commission européenne et aux États membres de mettre au point des plans d'action destinés au secteur de l'éducation formelle et au marché du travail, visant à assurer une reconnaissance formelle de l'expérience et des compétences clés acquises par la participation à des activités de volontariat et à la mobilité à des fins d'apprentissage».
17. Recommandation relative au sous-thème 5 sur l'accès aux infrastructures: «Nous recommandons à la Commission européenne et aux États membres de proposer un "billet climat" destiné aux jeunes qui soit abordable et accessible et constitue un outil multimodal universel pour les transports publics aux niveaux régional, national et international, et à la Commission européenne d'apporter un soutien aux États membres pour promouvoir des modes de transport public durables».

CONSTATENT CE QUI SUIT:

18. Les participants à la conférence européenne de la jeunesse ont insisté sur la nécessité de rendre tous les aspects du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse plus inclusifs et variés, ainsi que d'en améliorer la portée auprès de divers groupes de jeunes, y compris au moyen d'une stratégie de communication à long terme, par exemple au moyen d'un logo commun ou en assurant la promotion à grande échelle des résultats et d'informations accessibles et adaptées aux jeunes, allant au-delà des délégués de la conférence et des participants principaux au dialogue.
19. Les participants à la conférence européenne de la jeunesse ont également souligné qu'une coopération intersectorielle efficace tant au niveau national qu'à l'échelon de l'UE était importante pour que les résultats du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse dépassent la sphère de la politique en faveur de la jeunesse afin de produire des effets au-delà du secteur de la jeunesse. Il a également été noté que les États membres et les groupes de travail nationaux jouent un rôle essentiel pour assurer un suivi systématique et fournir un retour d'informations afin de renforcer la transparence interne du processus.

⁽³⁾ Il s'agit des recommandations formulées lors de la conférence européenne de la jeunesse qui s'est tenue en mars 2023, à l'issue du 9^e cycle du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse. Voir également les résumés éayant les recommandations 1 à 5 à l'annexe II de l'annexe.

SE FÉLICITENT DE CE QUI SUIVIT:

20. La décision relative à l'Année européenne de la jeunesse (2022) ⁽⁴⁾, qui attire l'attention sur les jeunes et le rôle important qu'ils jouent dans la société, ainsi que sur l'autonomisation et le rétablissement de la confiance des jeunes générations qui ont le plus souffert pendant la pandémie de COVID-19.
21. L'évolution du portail européen de la jeunesse et sa fonction réaffirmée de guichet unique pour le dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse et les documents connexes, qui contribue à assurer la mémoire institutionnelle entre les cycles.
22. Les conclusions du Conseil intitulées «Favoriser l'engagement des jeunes en tant qu'acteurs du changement en faveur de la protection de l'environnement», en particulier l'accent mis sur le soutien à l'engagement des jeunes en ce qui concerne l'environnement et à leurs actions dans le développement continu de la société dans son ensemble.
23. Les conclusions du Conseil sur la promotion de la dimension intergénérationnelle dans le domaine de la jeunesse afin de favoriser le dialogue et la cohésion sociale, qui soulignent en particulier les avantages que présente la mise en commun de l'expérience et des compétences de différentes générations pour construire des sociétés pacifiques et cohésives.
24. L'accent mis par le 8^e cycle du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse sur l'objectif pour la jeunesse #9, «Espaces et participation pour tous», et le processus participatif qui a conduit à l'approbation des conclusions du Conseil sur le renforcement de la gouvernance multiniveaux dans le cadre de la promotion de la participation des jeunes aux processus décisionnels et des conclusions du Conseil sur la préservation et la création d'espaces civiques pour les jeunes facilitant une participation effective de la jeunesse.
25. La participation active des jeunes et des groupes de travail nationaux au 9^e cycle du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse, ainsi que l'inclusion des organisations de jeunesse dans toute une série d'événements fournissant un retour d'informations tout au long du cycle et de la mise en œuvre de l'AEJ. La participation des jeunes à la réunion informelle des ministres responsables de l'éducation et de la jeunesse à Strasbourg, au séminaire sur la participation des jeunes au projet européen à Strasbourg, ainsi qu'à la conférence «Claim the Future» à Bruxelles visant à résumer les réalisations de l'AEJ et à réfléchir à ses prolongements.

INVITENT LES ÉTATS MEMBRES ET LA COMMISSION, CONFORMÉMENT AU PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ ET DANS LEURS DOMAINES DE COMPÉTENCE RESPECTIFS À:

26. prendre en considération, le cas échéant, les recommandations mentionnées ci-dessus aux points 13 à 17 lors de la mise en œuvre et de l'évaluation des réponses stratégiques pertinentes concernant les sous-thèmes 1 à 5 du 9^e cycle du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse;
27. prendre en considération les résultats du 9^e cycle du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse, lors de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques actuelles en faveur de la jeunesse et de l'élaboration des futures politiques en la matière, en synergie avec toutes les politiques concernant les jeunes; étudier d'autres moyens de mettre en œuvre les objectifs européens pour la jeunesse #10 et #3 et leurs sous-objectifs;
28. encourager, saluer et, le cas échéant, soutenir financièrement les actions et les programmes lancés et menés par les jeunes dans le domaine du développement durable, en particulier ceux qui luttent contre le changement climatique et renforcent l'inclusion, afin qu'ils puissent être des acteurs du changement au sein de la société dans son ensemble;
29. renforcer et améliorer le processus du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse en tenant compte des meilleures pratiques du 9^e cycle du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse et des principes qui ont guidé sa mise en œuvre et, dans la mesure du possible, en les appliquant, notamment en plaçant les jeunes et les organisations de jeunesse au cœur du processus et en veillant à ce que le dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse soit un processus dirigé par les jeunes, dans le cadre duquel les jeunes et les décideurs mènent un dialogue constructif visant à rechercher des solutions;

⁽⁴⁾ Décision (UE) 2021/2316 du Parlement européen et du Conseil du 22 décembre 2021 relative à l'Année européenne de la jeunesse (2022) (JO L 462 du 28.12.2021, p. 1).

30. donner aux conseils nationaux de la jeunesse, le cas échéant, les moyens de jouer leur rôle de parties prenantes de premier plan au sein des groupes de travail nationaux afin de leur permettre de coordonner et de mettre en œuvre le dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse au niveau national;
31. inviter les parties concernées à veiller à ce qu'un soutien administratif et financier stable, ainsi que les outils nécessaires, soient fournis aux conseils nationaux de la jeunesse pour coprésider le groupe de pilotage européen, le cas échéant, afin de leur permettre d'assumer un rôle de premier plan dans le dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse pendant que leur État membre exerce la présidence, en particulier par l'intermédiaire du volet «Jeunesse» du programme Erasmus +, conformément à la base juridique de ce dernier et au règlement financier de l'UE;
32. encourager les jeunes, les organisations de jeunesse et les autres parties prenantes dans le domaine de la jeunesse à utiliser davantage les possibilités de financement offertes par le volet «Jeunesse» du programme Erasmus + de l'UE afin de renforcer la participation des jeunes et les dialogues en faveur de la jeunesse aux niveaux local, régional et national et, le cas échéant, de les relier plus étroitement au processus du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse;
33. reconnaître la participation et la contribution des OINGJ au processus du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse en tant qu'acteurs importants pour s'assurer que le dialogue revêt une forte dimension européenne et, le cas échéant, créer les conditions préalables nécessaires à leur participation et à leur engagement actifs à l'égard du processus du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse;
34. poursuivre les travaux menés à tous les niveaux au cours de l'AEJ afin de donner un degré de priorité élevé au dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse et d'en accroître la visibilité dans les manifestations locales, régionales, nationales et au niveau de l'UE, et promouvoir la participation inclusive des jeunes aux processus décisionnels à tous les niveaux, conformément aux meilleures pratiques en matière d'inclusion des jeunes;
35. veiller à ce qu'il existe une stratégie de communication à long terme au niveau européen afin d'accroître la sensibilisation au dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse d'une manière qui soit adaptée aux jeunes et, le cas échéant, fournir aux groupes de travail nationaux un soutien supplémentaire pour améliorer leur propre communication à ce sujet. La stratégie de communication devrait de préférence être mise en place sous la direction conjointe d'organisations de jeunesse, y compris pour ce qui est d'un logo commun du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse, désignant toutes les actions relevant de celui-ci, aux niveaux européen, national, régional et local;
36. prendre des mesures appropriées pour généraliser la participation effective de la jeunesse dans tous les domaines d'action pertinents, conformément aux activités menées au cours de l'AEJ, afin de soutenir le point de vue des jeunes dans tous les domaines d'action pertinents. La politique en faveur de la jeunesse devrait servir de pont vers d'autres domaines d'action, afin de faire en sorte que la voix des enfants et des jeunes soit amplifiée et intégrée dans d'autres secteurs;
37. continuer à développer le suivi et le retour d'informations concernant les résultats du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse afin d'accroître la transparence et de garantir une participation effective de la jeunesse à tous les aspects et à tous les stades des processus décisionnels;
38. fournir un soutien ainsi que des outils et méthodes ciblés pour toucher et préparer les jeunes qui ne participent généralement pas au dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse, y compris les jeunes ayant moins de perspectives. Ce soutien et ces outils et méthodes pourraient être adaptés aux besoins de groupes spécifiques au cas par cas. L'objectif serait de fournir des outils de communication simples pour expliquer, d'une manière adaptée aux jeunes, le dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse et le rôle des institutions européennes et de fournir un soutien approprié tout au long du processus;
39. le cas échéant, mettre au point des méthodes et des outils de mise en œuvre aux niveaux local, régional, national et de l'UE sur la manière de donner suite aux messages et demandes émanant du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse et des conférences de l'UE sur la jeunesse, ainsi que de l'AEJ.

INVITENT LA COMMISSION, CONFORMÉMENT AU PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ À:

40. poursuivre le développement du portail européen de la jeunesse et d'autres outils de communication pertinents d'une manière adaptée aux jeunes afin d'accroître la convivialité et la visibilité du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse, en s'appuyant sur les bonnes pratiques de l'AEJ et du 9^e cycle du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse;

41. continuer à associer la coordinatrice européenne des activités relatives à la jeunesse à la généralisation de la participation des jeunes dans tous les domaines d'action pertinents de l'UE, conformément aux enseignements de l'AEJ, et donner une visibilité accrue au dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse en tant qu'instrument de généralisation de la participation des jeunes.

ET PRENNENT EN OUTRE NOTE DE CE QUI SUIVIT:

42. Le thème prioritaire général du prochain trio de présidences (Espagne, Belgique et Hongrie) est «NOUS AVONS BESOIN DE LA JEUNESSE».
 43. L'ambition est de continuer à développer et à renforcer le dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse au cours du 10^e cycle, en tenant compte des résultats, des recommandations, du déroulement et des évaluations des cycles précédents.
-

ANNEXE I

RÉFÉRENCES

- Bárta O., Moxon D. (2023), EUYD9 Implementation Phase Report [Rapport sur la phase de mise en œuvre du 9^e dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse]. DOI: 10.5281/zenodo.7696299.
 - Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres réunis au sein du Conseil sur le renforcement de la gouvernance multiniveaux dans le cadre de la promotion de la participation des jeunes aux processus décisionnels (JO C 241 du 21.6.2021, p. 3).
 - Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, visant à favoriser la sensibilisation démocratique et l'engagement démocratique chez les jeunes en Europe (JO C 415 du 1.12.2020, p. 16).
 - Conclusions du Conseil intitulées «Favoriser l'engagement des jeunes en tant qu'acteurs du changement en faveur de la protection de l'environnement» (JO C 159, 12.4.2022, p. 9).
 - Conclusions du Conseil sur la promotion de la dimension intergénérationnelle dans le domaine de la jeunesse afin de favoriser le dialogue et la cohésion sociale (JO C 495, 29.12.2022, p. 56).
 - Conclusions sur la préservation et la création d'espaces civiques pour les jeunes facilitant une participation effective de la jeunesse (JO C 501 I, 13.12.2021, p. 19).
 - Résolution du Conseil sur le dialogue structuré et l'évolution du dialogue avec les jeunes dans le contexte des politiques relatives à la coopération européenne post 2018 dans le domaine de la jeunesse (JO C 189 du 15.6.2017, p. 1).
 - Eurofound (2021), Impact of COVID-19 on young people in the EU [Incidence de la COVID-19 sur les jeunes dans l'UE], Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg.
 - Résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur les résultats du 8^e cycle du dialogue de l'Union européenne en faveur de la jeunesse (JO C 504, 14.12.2021, p. 1).
 - Résolution du Conseil de l'Union européenne et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur un cadre pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse: la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027 (JO C 456 du 18.12.2018, p. 1).
 - Résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur les résultats du 7^e cycle du dialogue de l'Union européenne en faveur de la jeunesse - Stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027 (JO C 212I du 26.6.2020, p. 1).
 - Résolution du Conseil et des représentants des États membres réunis au sein du Conseil établissant des lignes directrices pour la gouvernance du dialogue de l'Union européenne en faveur de la jeunesse - Stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027 (JO C 189 du 5.6.2019, p. 1).
-

ANNEXE II

RÉSUMÉS ÉTAYANT LES RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX SOUS-THÈMES 1 À 5 DU 9^e CYCLE DU DIALOGUE DE L'UE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE:

La phase de mise en œuvre du 9^e cycle du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse s'est appuyée sur les cinq sous-thèmes sélectionnés par les participants à la conférence européenne de la jeunesse tenue à Strasbourg, en France, en janvier 2022. Les analyses de la phase de mise en œuvre ont eu lieu en février et mars 2023; elles ont offert un aperçu et permis une concrétisation des deux principaux volets du rapport sur la mise en œuvre, à savoir l'éventail des activités de mise en œuvre ainsi que les incidences recensées à la suite des activités de mise en œuvre du 9^e cycle du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse. Le rapport sur la phase de mise en œuvre ⁽¹⁾ a servi de base aux discussions qui ont eu lieu lors de la conférence européenne de la jeunesse tenue à Växjö, en Suède, en mars 2023.

La présente annexe contient les résumés étayant les recommandations relatives aux sous-thèmes 1 à 5 du cycle, qui ont été rédigés par les participants à la conférence.

1. Information et éducation

«Notre recommandation vise à garantir des informations fiables et inclusives sur la durabilité et le changement climatique. De telles informations, facilement compréhensibles et accessibles à des personnes de différents âges/à différents stades de la vie, nous aident à parvenir à une Europe plus verte. Nous devons intégrer les informations sur ces sujets dans tous les types de contenus éducatifs, formels comme non formels. Il importe que nous apprenions ensemble et les uns des autres, en prenant en considération différents angles, par exemple des cultures et des milieux socio-économiques divers. Par conséquent, il convient de prendre en considération la justice climatique. Il n'est pas équitable de faire peser sur les jeunes les conséquences de politiques qu'ils n'ont pas eux-mêmes établies. Toutes les générations doivent participer activement à l'éducation dans le domaine du changement climatique et à l'élaboration des solutions nécessaires.

Les jeunes ont besoin des compétences, des connaissances et des plateformes requises pour entreprendre des actions efficaces. Il importe d'exploiter le potentiel que présente l'enseignement non formel et de reconnaître les avantages pratiques. Nous prévoyons la mise en œuvre selon une approche interdisciplinaire, en utilisant le potentiel et les connaissances des organisations de jeunesse et des services d'information pour les jeunes déjà disponibles. Il est nécessaire de fournir des ressources aux éducateurs afin qu'ils disposent de la formation et des capacités appropriées pour exercer leur rôle. Étant donné qu'il s'agit d'un processus évolutif, l'évaluation, le suivi et la mise en œuvre doivent avoir lieu de manière continue.»

2. Action et autonomisation

«Les jeunes sont continuellement négligés et exclus des processus décisionnels qui ont de graves conséquences sur leur avenir. Pour remédier à ce problème, nous demandons instamment l'amélioration des mécanismes locaux de participation ascendante en donnant aux jeunes, en particulier aux jeunes ayant moins de perspectives, les moyens d'agir.

Bien que de tels [comités consultatifs] existent dans certains pays tels que la Finlande, l'Estonie et la Suède, nous mesurons la nécessité d'un cadre à l'échelle européenne pour établir des modèles plus efficaces en vue de processus de codécision fonctionnels entre les jeunes et les décideurs au niveau local. Cette approche doit être adoptée dans une optique durable et intersectionnelle, afin de veiller à la fois à la continuité des processus et à l'inclusion de jeunes issus d'horizons divers et ayant vécu différentes expériences. Adopter une approche intersectionnelle implique qu'une personne pourrait subir plusieurs formes de discrimination et de marginalisation en même temps.

Ces comités devront être constitués au moyen de processus démocratiques menés par les jeunes, dans le cadre desquels les jeunes choisissent leurs propres représentants. Le processus exact et sa logistique peuvent refléter le contexte local spécifique. Les membres des comités seront les porte-paroles de la jeunesse locale avant, pendant et après les processus d'élaboration des politiques locales.

Il est essentiel que les États membres accordent la priorité à l'inclusion et à la représentation des jeunes dans les processus décisionnels. En mettant en place des comités consultatifs indépendants au niveau local et en donnant aux jeunes, en particulier aux jeunes ayant moins de perspectives, les moyens d'agir, nous pouvons bâtir un avenir meilleur pour tous.»

(1) Bárta O., Moxon D. (2023), EUYD9 Implementation Phase Report [Rapport sur la phase de mise en œuvre du 9^e dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse]. DOI: 10.5281/zenodo.7696299

3. Gouvernance

«Les consultations du 9^e cycle du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse ont montré qu'il existait un niveau élevé de méfiance chez les jeunes en ce qui concerne l'efficacité des mécanismes d'élaboration des politiques économiques, sociales et environnementales. Malgré les aspirations et les efforts visant à inclure les jeunes dans ces processus d'élaboration des politiques, les jeunes indiquent qu'il est peu probable que leur engagement entraîne un changement politique.

L'objectif de la présente recommandation est de veiller à ce que les jeunes soient inclus tout au long du processus d'élaboration des politiques et que leur voix soit entendue, tout en surveillant les mesures prises par les responsables politiques à la suite des activités de participation et en fournissant aux jeunes un suivi et un retour d'informations en la matière, ainsi qu'en rendant compte publiquement des changements apportés ou en justifiant l'absence de changements dans les délais impartis. Cela permettra d'accroître la transparence et la responsabilité à tous les niveaux de l'élaboration des politiques.

La recommandation contribue à l'autonomisation du rôle des organismes de jeunesse, y compris les conseils de la jeunesse aux niveaux local, régional, national et européen, au renforcement du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse et à l'introduction d'outils d'analyse d'impact tels que les évaluations du point de vue des jeunes. Cela permet d'élaborer des politiques qui sont mieux ciblées et efficaces, visent à réduire les inégalités et soutiennent les générations actuelles et futures.»

4. Mobilité et solidarité

«Dans le cadre de l'Année européenne des compétences 2023, il a été souligné qu'il était urgent d'encourager un état d'esprit favorable à la reconversion et au perfectionnement professionnels, contribuant à favoriser une croissance durable, à doter le secteur de l'éducation formelle des moyens nécessaires et à rendre le marché du travail compétitif. Par conséquent, nous encourageons fortement les jeunes européens à participer à des activités de volontariat et à la mobilité à des fins d'apprentissage en tant que processus d'apprentissage actif en vue de continuer à développer leurs compétences. En parallèle, il existe une incompréhension croissante non seulement de la part des jeunes, mais aussi des décideurs politiques, des établissements d'enseignement formel et du marché du travail, qui empêche que soient reconnues la valeur de ces expériences ou les compétences que la jeunesse européenne peut en tirer.

La mobilité n'est pas accessible à la majorité des jeunes en raison d'un manque d'information, de barrières linguistiques, de l'insuffisance des ressources financières et d'autres obligations personnelles. Ainsi, il est nécessaire de proposer des informations adaptées à la jeunesse et accessibles, provenant d'une source fiable, et de mettre en place une campagne générale de sensibilisation, afin que tous les jeunes en Europe aient conscience de ces possibilités, en donnant des moyens d'action à une société plus inclusive, conformément à l'objectif pour la jeunesse #3.

La Commission européenne devrait lancer un processus incitant les États membres à procéder à des consultations afin d'élaborer, dans un délai de deux ans, des plans d'action nationaux visant à rendre le volontariat et les mobilités à des fins d'apprentissage plus accessibles pour les jeunes, en particulier les jeunes ayant moins de perspectives. En outre, les États membres devraient créer un cadre permettant de reconnaître les compétences et aptitudes acquises lors d'activités de volontariat et de mobilité à des fins d'apprentissage de courte ou de longue durée dans le cadre de leurs plans d'action, en prenant acte des avantages que ces expériences présentent pour le travail et les programmes d'études des jeunes.»

5. Accès aux infrastructures

«Bien qu'il existe des réductions en matière de transport, en raison des différences régionales, les transports demeurent un obstacle dans la vie quotidienne de nombreux jeunes, en particulier dans les zones rurales, parce qu'ils sont vétustes et/ou insuffisants. Les transports ont une incidence sur les études, le travail et la vie quotidienne des jeunes. La disponibilité, le caractère abordable et l'accessibilité universelle sont essentiels pour faire progresser nos systèmes de transport public. L'utilisation des transports publics par les jeunes diminue l'exode rural. Cela contribue à maintenir la population rurale en assurant une décongestion et en encourageant les jeunes à rester tout en promouvant les logements durables dans les zones rurales comme dans les zones urbaines.

L'initiative du "billet climat" pour les jeunes vise à mettre en œuvre un système simple permettant de fournir aux jeunes des transports publics accessibles, abordables et disponibles à l'échelle régionale, nationale et internationale. Nous croyons en une approche globale de la durabilité sociale et environnementale. Nous avons également pour objectif de permettre aux jeunes de choisir plus fréquemment des solutions de voyage durables et aux États membres de construire des infrastructures plus durables à long terme, ainsi que de renforcer la mobilité et la solidarité entre les États membres.

L'initiative de l'UE relative à un "billet climat" pour les jeunes est une initiative pilote visant à créer une plateforme numérique unique sur trois différents niveaux: régional, national et international. Les deux premiers seraient facultatifs et ne seraient soutenus par la Commission européenne que dans les États membres qui le souhaitent. Le niveau international ferait l'objet d'une harmonisation au niveau de l'UE. La plateforme aura pour fonction de s'adapter aux prix nationaux et servira d'enceinte où seront présentées les meilleures pratiques. En matière de transports publics durables, nous voulons que les jeunes prospèrent, pas simplement qu'ils survivent.»
